

**Jobanim.com**

## **SECURITE INFRASTRUCTURE**

Un CVL est soumis au code de la construction et de l'habitation (se renseigner en mairie)

-6ans et plus → copie du procès verbal de la dernière visite de la commission de sécurité.

Déclaration sur l'honneur de la part de l'organisateur que les locaux sont conformes.

-Si il y a un restaurant récépissé d'ouverture délivré par les services vétérinaires.

-Se renseigner sur les arrêtés préfectoraux et municipaux.

-Si la structure est non classée, possibilité sous condition de vérifier les arrêtés.

D'après l'article 5 du décret 2002-883 du 3 mai 2002, les centres doivent disposer de lieux d'activités abrités, adaptés aux conditions climatiques.

Les centres doivent avoir des sanitaires distincts et en nombre suffisant pour les filles et les garçons.

Les centres doivent respecter les conditions hygiéniques applicables aux établissements de restauration collective à caractère social.

Les centres doivent avoir un local permettant d'isoler les malades.

Les centres doivent respecter les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de paniques, c'est à dire que les chambres, les doctoirs et les locaux contenant + de 4 personnes, le volume d'air doit être supérieur à 12 m<sup>3</sup> et la surface doit être supérieur à 5 m<sup>2</sup>. De plus il faut :

1 douche pour 10 personnes

1 WC pour 10 personnes

1 lavabo pour 3 personnes.

Il faut aussi 40 cm minimum entre les lits

Les centres doivent avoir uniquement de l'eau potable, un point téléphonique et un réseau d'évacuation des eaux usées.

Pour la sécurité, il faut :

-Que l'équipement des aires de jeux soit conforme aux règles élémentaires de sécurité et que l'entretien régulier de celle-ci soit assuré.

-Identifier les sources de danger (à l'intérieur et à l'extérieur)

-Inciter les enfants à devenir acteur de leur propre sécurité.

-Assurer un accompagnement adapté à la dangerosité des activités.

-Aérer, éclairer, chauffer et entretenir régulièrement les locaux.

-Prévenir les risques d'incendie (faire le tour du propriétaire et analyser les sources de risque et les moyens de les prévenir)

-Connaître les issues de secours (enfants et encadrants)

-Connaître le rôle de chacun en cas d'incendie.